

Demands de vérification et de révision d'évaluations

Guide et information à l'intention du corps
enseignant

Trimestre d'hiver 2020
13 mai 2020

1. Mise en contexte

Pour le trimestre d'hiver, la vérification des évaluations par les étudiants et étudiantes ne peut plus se faire de la même façon et est devenue problématique dans certains cas. Les principaux enjeux se résument comme suit :

- Les activités en présentiel sont interdites sur nos campus exception faite des activités jugées prioritaires, la consultation des évaluations n'en faisant pas partie;
- Certaines évaluations sur support papier ayant été réalisées avant le 13 mars dernier ne sont pas accessibles car elles sont demeurées sur le campus où l'accès est restreint;
- Le report de toutes les activités de vérification des évaluations pour le trimestre d'hiver 2020 lors du retour à la normale retarderait la progression des étudiants ou la diplomation de certains.

Approuvée par la COMET lors de la séance du 5 mai dernier et applicable au trimestre d'hiver 2020, toute demande de révision d'une évaluation pourra être déposée sans que l'étudiant ou l'étudiante ait préalablement procédé à la vérification de l'évaluation en question, à moins que cette vérification ne soit possible.

Le présent document a pour objectif de préciser certains éléments relatifs à la particularité du trimestre d'hiver et à inviter les enseignants et enseignantes à mettre en place des mesures de rétroaction dans la mesure du possible. Dans tous les cas, les informations présentées permettent notamment de :

- Maintenir le niveau de confiance des étudiants envers nos processus d'évaluation et leur sentiment d'équité;
- Favoriser les meilleures pratiques pédagogiques;
- Permettre aux enseignants d'offrir une rétroaction qui ajoutera une composante d'apprentissage pour les étudiants.

2. Situation des demandes de vérifications et révisions d'évaluations

Tout étudiant ou étudiante pourra donc, pour le trimestre d'hiver 2020, déposer une demande de révision d'une évaluation sans avoir fait au préalable une demande de vérification de cette même évaluation. Ils utiliseront les canaux habituels pour vérifier si la consultation de leurs évaluations est possible. Sans pouvoir effectuer la vérification d'une évaluation, il est anticipé un nombre plus important de demandes de révision et de révision exceptionnelle. Aucune modification n'a toutefois été apportée pour le trimestre d'hiver quant aux délais pour soumettre une demande de révision ou de révision exceptionnelle. Quelques recommandations à l'intention du corps enseignant :

Offre de consultation ultérieure d'évaluations : Dans la mesure où la consultation d'évaluations n'est pas possible et sans avoir soumis une demande de révision dans les délais prescrits, certains étudiants pourraient manifester un intérêt à demander la consultation d'une évaluation lors du retour des activités académiques en présentiel. De telles demandes, si ce n'est que pour des fins de compréhension de leurs lacunes d'apprentissage, devraient

être traitées avec attention. Comme cette consultation aurait lieu bien au-delà des délais prescrits par les règles académiques, elle ne donnerait pas droit à une demande de révision.

Réalisation des processus de révision dans les délais optimaux : Dans la mesure où certaines évaluations papier réalisées avant le 13 mars se retrouvent vraisemblablement encore sur nos campus, l'enseignant ou l'enseignante devra tout de même s'assurer de traiter les demandes de révision d'évaluations dans les meilleurs délais et au maximum dans les délais prescrits par les règlements pédagogiques. Le corps enseignant devra ainsi s'assurer de pouvoir accéder à ces copies d'évaluation afin de ne pas retarder indûment le cheminement des études.

Niveau de détails des réponses aux demandes de révision : Comme plusieurs évaluations ne pourront faire l'objet d'une vérification ou consultation par les étudiants qui n'auront donc pas accès à toute l'information détaillée de ces évaluations, les enseignants et enseignantes sont invités à expliciter davantage les motifs invoqués dans leur réponse suite à un processus de révision d'évaluation. Cette mesure pourrait notamment permettre de contrôler le nombre de demandes de révision exceptionnelle pour le trimestre d'hiver.

3. Mesures de rétroaction sur les évaluations

La rétroaction sur les évaluations permet de fournir aux étudiant et étudiantes un maximum d'informations leur permettant d'envisager ou non une demande de révision de leurs évaluations en plus d'être un moyen d'apprentissage pour eux. *Stadium* offre tout ce qu'il faut autant pour des rétroactions individuelles que de groupes, quel que soit le format de l'évaluation : enregistrement et diffusion d'une rétroaction individuelle ou de groupe, annotations de travaux, etc. Il est également possible de créer une activité Forum pour donner de la rétroaction à toute la cohorte. La rétroaction demeure une pratique pédagogique souhaitable. Ci-dessous toute l'information pertinente pour le corps enseignant qui souhaiterait mettre en place de la rétroaction pour le trimestre d'hiver :

Rétroaction de groupe – Mise en place d'un forum : Si l'enseignant ou l'enseignante le souhaite, l'utilisation d'un forum permet de répondre aux questions ponctuelles des étudiants, dans un intérêt collectif de fournir un maximum d'informations.

Stadium [Créer et paramétrer un forum](#)

Rétroaction de groupe – Vidéo Zoom : Deux formats de rétroaction sont possibles. L'enseignant ou l'enseignante peut **réaliser un enregistrement vidéo Zoom** qu'il ou elle rend disponible aux étudiants. L'enseignant ou l'enseignante peut aussi planifier une **séance de rétroaction vidéo Zoom synchrone**.



[Zoom - Enregistrer et diffuser](#)

Quelques **conseils complémentaires** en vue d'une meilleure préparation de la séance de rétroaction de groupe qu'elle soit synchrone ou asynchrone:

- La présence d'un auxiliaire d'enseignement qui agit comme interlocuteur pour l'enseignant ou l'enseignante va créer un échange dynamique sur les questions d'évaluation;
- Activer l'option de salle d'attente pour contrôler l'accès à votre séance de rétroaction
- Pour les questions à choix unique ou multiples :
 - Il est peut-être moins utile d'insister sur les réponses des étudiants et étudiantes pour les questions ayant été réussies à plus de 75%;
 - Il est très pertinent d'informer les étudiants des questions qui ont été retirées en raison d'un taux d'échec très élevé (p. ex un taux d'échec supérieur à 75%) et qui ne contribuent pas à la note finale;
 - Regrouper les questions par thématiques et faire une rétroaction sur les éléments de réponses attendus.
- Pour les questions à développement :
 - Pour les questions bien réussies, par exemple par plus de 75% des étudiants, il n'est pas nécessaire de revenir en détail sur le contenu des réponses mais davantage d'une façon générale;
 - Donner, question par question et particulièrement pour les questions moins bien comprises, des exemples de réponses ayant donné lieu à un pointage minimal, intermédiaire et maximal en faisant une narration des éléments de réponse attendus. L'utilisation de réponses réelles d'étudiants (sans révéler leur identité) peut s'avérer très utile.

Rétroaction individuelle – évaluation de type « Devoir » : La rétroaction individuelle peut se faire pour les questions d'examens à développement et pour les travaux en utilisant l'activité de type « Devoir » sur *Stadium*, que ce soit par l'annotation de commentaires en ligne ou un retour à l'étudiant en mode audio ou vidéo. Pour en savoir davantage :

Stadium [Section Devoir](#) > *Retourner de la rétroaction aux étudiants > Rétroaction par commentaires en ligne et/ou audio et vidéo*